

Bruxelles, le 16 décembre 2024
(OR. en)

16901/24

DEVGEN 206
RELEX 1604
ALIM 19
COHAFA 87
ACP 134
COAFR 442
COEST 743
SUSTDEV 131
GLOBAL GATEWAY 42
FAO 50

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 16 décembre 2024

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 15264/24

Objet: Intensification du soutien de l'Équipe Europe en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle mondiale
- Conclusions du Conseil (16 décembre 2024)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil relatives à l'intensification du soutien de l'Équipe Europe en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle mondiale, approuvées par le Conseil lors de sa 4070^e session tenue le 16 décembre 2024.

Conclusions du Conseil relatives à l'intensification du soutien de l'Équipe Europe en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle mondiale

Le Conseil rappelle ses conclusions de 2022 sur la réponse Équipe Europe s'appuyant sur la solidarité, la production durable, la résilience et la transformation des systèmes alimentaires, la facilitation des échanges et un multilatéralisme effectif. Compte tenu de l'aggravation de l'insécurité alimentaire dans le monde, le Conseil affirme qu'il est nécessaire de rester déterminés à préserver la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle mondiale, ainsi que de renforcer et d'intensifier les progrès sur les quatre piliers d'action.

CONTEXTE GÉOPOLITIQUE

1. Le Conseil demeure profondément préoccupé par les niveaux sans précédent d'insécurité alimentaire touchant les populations vulnérables dans le monde. Le rapport mondial sur les crises alimentaires et le rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (SOFI) déterminent que les causes profondes de l'insécurité (pauvreté et inégalités), aggravée par les conflits, sont l'un des principaux facteurs de l'insécurité alimentaire. Le Conseil reconnaît que, outre les conflits armés, l'insécurité alimentaire aiguë est souvent causée par l'interaction entre des chocs économiques et la pauvreté sous-jacente, des faiblesses structurelles et d'autres facteurs de vulnérabilité, associés au changement climatique, à la perte de la biodiversité et aux phénomènes météorologiques extrêmes.
2. La sécurité alimentaire mondiale est devenue de plus en plus géopolitique et les denrées alimentaires sont utilisées comme armes. Le Conseil invite la Commission, la haute représentante et les États membres à plaider en faveur du respect du droit international humanitaire, de l'obligation de rendre des comptes pour les violations et de la mise en œuvre systématique de la résolution 2417 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui condamne l'utilisation de la famine comme méthode de guerre. Le Conseil rappelle que le fait d'affamer intentionnellement les civils, les refus illicites d'accès humanitaire et le fait de priver les civils de ressources essentielles comme méthode de guerre constituent un crime de guerre au titre du statut de Rome de la CPI.

3. Le Conseil condamne la guerre d'agression injustifiable, non provoquée et illégale menée par la Russie contre l'Ukraine, y compris l'utilisation par la Russie des denrées alimentaire comme armes, la destruction délibérée des infrastructures agricoles ukrainiennes ainsi que des ports céréaliers et des installations de stockage et d'exportation de céréales, les attaques contre des navires commerciaux transportant des céréales ukrainiennes et le déploiement massif de mines terrestres et d'autres restes d'explosifs de guerre. Cela a une incidence négative sur la production et l'approvisionnement alimentaires et a des conséquences dramatiques pour les populations vulnérables dans le monde, notamment la volatilité des prix et de graves perturbations de la production et de la fourniture de denrées alimentaires. Le Conseil constate que les pays les plus durement touchés sont les pays les moins développés et les plus fragiles, les pays qui dépendent fortement de l'approvisionnement alimentaire et des importations de denrées alimentaires, en particulier les pays touchés par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ainsi que les pays les plus touchés par le changement climatique.
4. Le Conseil salue l'engagement de l'Ukraine en faveur de la sécurité alimentaire mondiale, y compris les efforts qu'elle a déployés pour faire en sorte que les denrées alimentaires puissent atteindre le marché mondial et l'initiative "Grain from Ukraine" (Céréales en provenance d'Ukraine). Le Conseil rappelle la dimension de sécurité alimentaire et de nutrition du communiqué conjoint adopté lors du sommet sur la paix en Ukraine en juin 2024 et se félicite des nouveaux engagements en matière de sécurité alimentaire visant à conserver le flux de céréales et de produits agricoles vers le marché mondial. Le Conseil souligne qu'il importe de lutter contre la manipulation des informations et les ingérences de la Russie, y compris la désinformation et les efforts de déstabilisation qui entravent les efforts en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Le Conseil reconnaît également qu'il est urgent de déminer les terres agricoles ukrainiennes et de soutenir le développement des systèmes agricoles et alimentaires ukrainiens afin de contribuer à faire en sorte que les pays les plus vulnérables du monde disposent de denrées alimentaires abordables et accessibles.
5. Comme le souligne le dernier rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), certaines régions sont confrontées à des crises alimentaires graves, avec une part importante de leur population qui connaît des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition aiguës, et est exposée à un risque de famine.
6. L'escalade du conflit et des hostilités à Gaza depuis le 7 octobre 2023 a entraîné une crise humanitaire de grande ampleur, avec des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire et de malnutrition aiguës, comme le montre le rapport de l'IPC. Le Conseil appelle à un cessez-le-feu immédiat, à la libération sans condition de tous les otages, ainsi qu'à un accès complet, rapide, sûr et sans entrave à grande échelle à l'aide humanitaire pour les Palestiniens dans le besoin. À cet égard, nous insistons sur le rôle essentiel joué par l'ONU et ses agences, notamment l'UNRWA, qui fournit un soutien crucial à la population civile, tant à Gaza que dans l'ensemble de la région.

7. Le conflit au Soudan a entraîné l'une des crises de la faim les plus graves, certaines parties du pays étant en situation de famine (phase 5 de l'IPC), comme le confirme le dernier rapport de l'IPC. Environ six millions de personnes se trouvent dans une situation d'insécurité alimentaire d'urgence (phase 4 de l'IPC), les niveaux de malnutrition aiguë étant extrêmement élevés. Le Conseil demande instamment un cessez-le-feu immédiat et souligne qu'il est nécessaire d'apporter une aide alimentaire vitale et de mener des opérations humanitaires sans tarder et que celles-ci soient exemptes d'obstacles bureaucratiques et administratifs afin d'éviter une nouvelle aggravation de la famine et la perte d'innombrables vies humaines.
8. Le Conseil rappelle qu'il est absolument nécessaire de renforcer l'approche associant aide humanitaire, développement et paix en matière de prévention et de réaction à l'insécurité alimentaire, qui est essentielle pour briser le cycle des crises alimentaires et nutritionnelles, en particulier dans les contextes fragiles et marqués par des conflits. Cette approche devrait garantir des mécanismes d'assistance efficaces en période de besoin, mais aussi contribuer à renforcer la sécurité alimentaire à long terme, à maintenir et à renforcer la résilience et la fonctionnalité des systèmes alimentaires durables, à permettre aux populations locales de garantir des moyens de subsistance, à renforcer les communautés pacifiques et inclusives et à adapter l'agriculture et les systèmes alimentaires au changement climatique.
9. Le Conseil est déterminé à veiller à la cohérence et au lien appropriés entre les politiques intérieures et extérieures de l'UE en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Dans ce contexte, le Conseil appelle à renforcer le dialogue avec les partenaires, en vue de travailler ensemble sur une transition vers des systèmes alimentaires durables conformément aux feuilles de route nationales établies dans le cadre du sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, et de répondre aux préoccupations des partenaires qui subissent les effets de la législation de l'UE.

SOLIDARITÉ

10. Rappelant les conclusions du Conseil sur les mesures à prendre pour combler le déficit de financement humanitaire¹, le Conseil réaffirme la nécessité de continuer à travailler activement sur l'intensification des efforts visant à combler le déficit de financement humanitaire. Dans des contextes marqués par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, ces efforts contribueront à garantir l'aide alimentaire vitale conformément aux principes humanitaires et à faciliter la transition vers des systèmes alimentaires durables, résilients et inclusifs, conformément au lien associant aide humanitaire, développement et paix. Le Conseil réaffirme l'engagement collectif de l'UE à consacrer au moins 0,7 % du revenu national brut (RNB) collectif à l'aide publique au développement (APD) d'ici 2030, et encourage ses États membres à poursuivre leurs efforts pour combler le déficit de financement humanitaire.

¹ 9598/23.

11. L'accès de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin demeure essentiel pour accroître la sécurité alimentaire mondiale et éradiquer la faim. Le Conseil réaffirme que toutes les parties aux conflits armés ont l'obligation, en vertu du droit international humanitaire, de permettre et de faciliter le passage sûr, rapide, sans conditions et sans restrictions de l'aide humanitaire et de l'aide alimentaire d'urgence pour les civils dans le besoin, y compris dans des situations d'insécurité alimentaire aiguë. La protection des civils et des infrastructures civiles est au cœur de la prévention et de la réduction de la faim.
12. Le Conseil prend acte des efforts extraordinaires déployés par les travailleurs humanitaires et se félicite de l'aide d'urgence apportée par les agences des Nations unies, les ONG internationales et locales, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres partenaires en réaction aux conflits, aux violences politiques, aux catastrophes naturelles et aux chocs climatiques, et il les invite à continuer d'apporter leur soutien et à rechercher des synergies pour produire des résultats sur le terrain.
13. Le Conseil insiste sur la nécessité d'accroître rapidement l'efficacité et l'efficacé de l'aide humanitaire, y compris au moyen d'approches innovantes telles que des mesures d'anticipation. Cet objectif devrait être mis en œuvre en améliorant les pratiques de ciblage, l'évaluation des causes profondes, les capacités de réaction et les solutions ciblées, y compris les transferts monétaires, qui constituent la modalité privilégiée pour l'aide alimentaire en raison de leur efficacité au regard des coûts, entre autres. Le cas échéant, l'aide en espèces devrait également être liée au système de protection sociale pertinent soutenu par les acteurs du développement. Dans la mesure du possible, les acteurs du développement devraient compléter l'action humanitaire par des initiatives à long terme en faveur du développement, y compris des mesures de renforcement des capacités visant à accroître la résilience. La préparation aux catastrophes, les mesures d'anticipation et les alertes précoces, ainsi que le renforcement de la résilience sont essentiels pour préserver la sécurité alimentaire et la nutrition au sein des communautés, sauver des vies et garantir des moyens de subsistance.
14. Le Conseil rappelle que les programmes de protection sociale, en particulier les filets de sécurité sociale fournissant une assistance en espèces à finalités multiples, des programmes de repas scolaires et une protection sociale qui tient compte de la nutrition, sont des outils essentiels pour accroître la résilience des populations touchées et atténuer les effets néfastes des chocs, y compris les périodes d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Le Conseil souligne la nécessité de lier, lorsque cela est possible et approprié, l'action humanitaire consistant en des transferts monétaires aux systèmes de protection sociale existants pour avoir une incidence à plus long terme et d'étendre le soutien à ces régimes, y compris la promotion de programmes de protection sociale adaptés aux chocs, tout en garantissant l'appropriation nationale et des stratégies claires de sortie et de transfert.

15. Le Conseil est conscient de la nécessité d'adapter les mécanismes de financement existants, tels que les subventions, les garanties, les prêts préférentiels, le cofinancement et les financements et assurances mixtes, et encourage la mobilisation de ressources nationales et de capitaux privés afin de mieux soutenir les initiatives en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les pays à faible revenu, les contextes fragiles et les crises humanitaires prolongées, ainsi que de garantir un meilleur accès au financement au niveau local et pour les personnes vulnérables et marginalisées.
16. Le Conseil est conscient que l'insécurité alimentaire et la malnutrition ont une incidence disproportionnée sur les femmes et les filles, perpétuant un cycle de malnutrition, aggravant les effets néfastes sur la santé et augmentant les risques de violences sexuelles liées aux conflits. Le Conseil réaffirme sa détermination à faire de la promotion des droits des femmes et des filles, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles une priorité dans tous les domaines d'action. Le Conseil demande instamment à la Commission d'aborder la dimension de genre de l'insécurité alimentaire au moyen d'approches transformatrices qui s'attaquent aux causes profondes des inégalités de genre, en accordant une attention particulière à la lutte contre la discrimination intersectionnelle. Le Conseil se félicite de l'adoption des directives volontaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, tout en restant attaché au nouveau consensus européen pour le développement. Le Conseil demande également une amélioration de l'analyse, de la compréhension et des réponses aux répercussions de l'insécurité alimentaire selon les genres, pour lesquels il est essentiel de fournir des données ventilées par sexe, âge et handicap.
17. L'UE et ses États membres continueront de contribuer aux initiatives internationales visant à aider les partenaires mondiaux en matière de stabilité macroéconomique et, si nécessaire, de gestion et de restructuration de la dette, ainsi qu'aux efforts visant à freiner la hausse des prix des denrées alimentaires au niveau national. Il s'agit notamment de mettre en œuvre le cadre commun du G20 et du Club de Paris pour le traitement de la dette, au-delà de l'initiative de suspension du service de la dette. L'UE collaborera avec des institutions financières internationales, telles que le Fonds monétaire international et le Groupe de la Banque mondiale. Le Conseil se félicite en particulier du programme pour les défis mondiaux sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Groupe de la Banque mondiale et demande une ambitieuse reconstitution de l'Association internationale de développement (IDA-21), qui profitera également à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

PRODUCTION

18. Le Conseil insiste sur la nécessité d'une transformation durable de l'agriculture et des systèmes alimentaires, y compris des systèmes semenciers accessibles et résilients, tenant compte de la durabilité économique, sociale et écologique, afin d'assurer la sécurité alimentaire. Cette transformation devrait en outre permettre de remédier aux problèmes structurels tels que l'épuisement des ressources naturelles, la pression accrue sur les terres, les océans et les eaux intérieures, la perte de biodiversité, la rareté de l'eau, la dégradation accrue des sols, les pertes et le gaspillage alimentaires ainsi que la fragilité et les inégalités croissantes. Les effets du changement climatique, en particulier les sécheresses prolongées et les précipitations et inondations destructrices, exacerbent ces problèmes et nuisent à la résilience des communautés, entraînant des déplacements forcés et un accroissement des conflits et des troubles sociaux. Le Conseil est également conscient du rôle de l'agriculture et des systèmes alimentaires dans le contexte du changement climatique et appelle par conséquent à promouvoir les pratiques agricoles résilientes au changement climatique, y compris au moyen du financement de l'action climatique.
19. Les exploitants agricoles, producteurs de la pêche et producteurs aquacoles de petite taille, familiaux et de subsistance, ainsi que les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) agricoles, sont essentiels pour la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle locale, régionale et mondiale. Le Conseil est conscient qu'il est urgent de réaliser une transition juste vers une agriculture et des systèmes alimentaires mondiaux durables, inclusifs et résilients et rappelle le pacte vert pour l'Europe, la stratégie "De la ferme à la table" et les feuilles de route nationales établies lors du sommet 2021 des Nations unies sur les systèmes alimentaires. Le Conseil s'engage à élaborer et à appuyer des stratégies et des actions multisectorielles et multipartites visant à créer ou à renforcer des chaînes de valeur agricoles durables, résilientes et locales aidant les pays à réduire les effets des fluctuations économiques mondiales sur leurs importations d'intrants critiques, soutenues par l'agriculture et la transformation alimentaire biologiques ainsi que par des pratiques agroécologiques et d'autres approches innovantes.
20. Rappelant les débats fructueux sur l'agriculture et le développement durable menés lors du sixième sommet UE-UA en février 2022 ainsi que les récentes consultations sur le cadre post-Malabo relatif au programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PPDAA) qui devrait être mis au point début 2025 à Kampala, le Conseil convient de la nécessité d'accorder une attention particulière à la sécurité alimentaire et à la nutrition en Afrique. Le Conseil soutient l'Union africaine pour qu'elle fasse avancer les travaux sur le "cadre de Kampala".

21. Le Conseil appelle à de nouveaux investissements "Global Gateway" dans le cadre d'une approche Équipe Europe, qui ciblent des chaînes de valeur clés (y compris le transport et le stockage dans les pays partenaires) et les couloirs stratégiques et contribuent à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la transition des pays vulnérables vers des systèmes alimentaires durables, résilients et nutritifs. Ces investissements répondent à l'objectif consistant à atteindre l'objectif de développement durable 2 (ODD 2) et les autres objectifs du programme 2030, tout en ne laissant personne de côté. Ils devraient être conformes à une approche à 360 degrés s'attaquant à la pauvreté et aux inégalités de genre, favorisant la participation publique et l'engagement de la société civile ainsi que le secteur privé et tenant compte des principes clés que sont la durabilité, l'évolutivité, l'inclusivité et les partenariats. En outre, le Conseil soutient une approche globale de l'agriculture et des systèmes alimentaires, dans le but d'accroître la production locale aux fins de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la résilience face aux chocs.

COMMERCE

22. Le Conseil souligne qu'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable peut considérablement stimuler le développement dans le monde entier et contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Dans la perspective du bon fonctionnement du commerce mondial des produits agricoles, le Conseil rappelle l'importance de partenariats fondés sur l'égalité qui tiennent compte des intérêts et des priorités tant de l'UE que des pays partenaires.

23. Le Conseil souligne qu'il importe de maintenir des voies de transport ouvertes et déplore toute perturbation ayant une incidence négative sur la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle mondiale. Le Conseil insiste sur la détermination de l'UE à soutenir le commerce mondial des denrées alimentaires et des produits agricoles au moyen de diverses mesures de soutien au commerce le cas échéant.

24. L'UE devrait continuer d'investir dans la connectivité régionale afin de soutenir la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle locale et mondiale par l'exportation et l'importation de produits agricoles et d'intrants essentiels. Le Conseil souligne que l'UE continuera d'investir dans les corridors de solidarité, compte tenu des menaces persistantes que fait peser la Russie sur la sécurité et la stabilité dans la mer Noire, y compris sur la liberté de navigation, et de renforcer la connectivité entre l'Ukraine, l'UE et les marchés mondiaux. En outre, le Conseil déplore que la Russie ait unilatéralement mis fin à l'initiative céréalière de la mer Noire le 17 juillet 2023. L'UE devrait également continuer de soutenir les processus d'intégration économique régionale dans d'autres régions du monde, y compris la mise en œuvre de l'accord de libre-échange continental africain, dans le cadre duquel les couloirs de transport stratégiques ont de l'importance.

25. Le Conseil réaffirme sa position contre les restrictions injustifiées aux exportations et s'engage à renforcer la transparence et la coordination des marchés mondiaux dans le cadre du système d'information sur les marchés agricoles (AMIS). Le Conseil souligne qu'il est déterminé à préserver le flux mondial de produits agricoles et alimentaires. Le Conseil rappelle que l'UE a joué un rôle essentiel pour ce qui est de soutenir l'économie et le secteur agricole de l'Ukraine, notamment par la mise en place de corridors de solidarité et la suspension des droits à l'importation et des contingents tarifaires sur les exportations ukrainiennes et moldaves vers l'Union européenne (mesures commerciales autonomes). Ces mesures de soutien au commerce ont permis à l'Ukraine de continuer d'exporter ses produits agricoles. Le Conseil est en outre conscient que la capacité de l'Ukraine à sécuriser le corridor maritime céréalier ukrainien dans la mer Noire a facilité la reprise des exportations vers les pays tiers et les pays souffrant de la faim.

MULTILATÉRALISME

26. Le Conseil souligne que des efforts importants doivent être consentis pour revenir à la réalisation des objectifs de développement durable. Face à ces défis, l'UE restera un acteur mondial réactif, responsable et fiable. L'UE soutient les efforts collectifs déployés par la communauté internationale pour parvenir à l'objectif "faim zéro" d'ici à 2030; de nouvelles solutions à long terme et des investissements dans des systèmes alimentaires résilients sont nécessaires. Le Conseil se félicite en outre des dispositions du pacte pour l'avenir relatives à la sécurité alimentaire. L'éradication de la faim et l'élimination de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que le renforcement des ambitions pour faire face à la crise climatique sont des actions clés du pacte. À cet égard, le Conseil souligne la nécessité de mobiliser des financements durables provenant de toutes les sources, y compris de donateurs non traditionnels et du secteur privé, qui seront abordés lors de la quatrième conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Séville (Espagne), du 30 juin au 3 juillet 2025.

27. Le Conseil réaffirme son attachement à un multilatéralisme effectif et souligne qu'il est urgent d'accélérer la mise en œuvre du programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, en particulier l'ODD 2 (Faim "zéro"), tout en invitant la Commission, le haut représentant et les États membres à renforcer leur coopération avec les principaux partenaires multilatéraux et pays partenaires dans le contexte multilatéral: les organisations compétentes des Nations unies, en particulier les agences basées à Rome et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), l'OEACP, le G7, le G20 et l'OMC, ainsi que les institutions financières internationales, tant au niveau central qu'à l'échelon des pays. Le Conseil appelle de ses vœux des initiatives rationalisées et mieux coordonnées en matière de sécurité alimentaire et de nutrition à l'échelle mondiale afin de renforcer un multilatéralisme effectif pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Il encourage la collaboration intra-agences au sein de la FAO, du PAM, du FIDA et d'autres agences des Nations unies, ainsi que du CSA, afin de renforcer la sécurité alimentaire, la nutrition et les systèmes alimentaires durables, et prend acte du rôle joué par le mouvement pour le renforcement de la nutrition (mouvement SUN).
28. Le Conseil souligne l'importance du sommet sur la nutrition pour la croissance, qui se tiendra à Paris en mars 2025 et qui placera la nutrition au centre du programme de développement durable, ainsi que celle du rôle de chef de file joué par l'UE sur le plan politique et financier dans les efforts déployés en matière de nutrition. Le Conseil soutient la mise en œuvre en temps utile d'initiatives clés telles que le suivi du sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires et ses bilans, l'Alliance mondiale pour la sécurité alimentaire, l'initiative du G7 des Pouilles sur les systèmes alimentaires, la déclaration de la COP 28 sur une agriculture durable, des systèmes alimentaires résilients et l'action climatique, et le programme de travail conjoint de Charm el-Cheikh en cours sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que la convention sur la diversité biologique, la convention sur la lutte contre la désertification et la convention-cadre sur les changements climatiques.
29. Le Conseil se félicite du lancement de l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté au sein du G20 et du fait qu'elle pourrait venir compléter les structures mondiales existantes pour faire progresser la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris le réseau mondial contre les crises alimentaires et la publication par celui-ci du rapport mondial sur les crises alimentaires, plaidant en faveur de son développement en un réseau global de lutte contre l'insécurité alimentaire.

PROCHAINES ÉTAPES

30. Le Conseil réaffirme l'importance que revêt le cadre à quatre piliers (solidarité, production, commerce et multilatéralisme). Le Conseil invite les services de la Commission, le SEAE et les États membres à continuer d'actualiser et de rendre compte régulièrement des ressources mobilisées dans le cadre de la réaction de l'Équipe Europe à l'insécurité alimentaire mondiale, y compris des initiatives phares concrètes, soulignant la nécessité de disposer en temps utile de données ventilées fiables et précises.
31. Le Conseil est déterminé à poursuivre ses efforts en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du programme 2030 et renforcera les travaux visant à s'attaquer aux causes profondes interconnectées de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition au moyen de stratégies globales visant à promouvoir le développement humain, la stabilité économique, la résilience aux changements climatiques et la prévention des conflits, en alignant les activités dans le cadre de l'approche associant l'aide humanitaire, le développement et la paix.
32. Afin de favoriser la coordination et la coopération opérationnelles sur le terrain pour obtenir le plus d'effets possible en vue d'une sécurité alimentaire résiliente sur le long terme, le Conseil invite les membres de l'Équipe Europe à aligner leurs interventions et leurs investissements respectifs pour atteindre des résultats collectifs. Le Conseil invite également les membres de l'Équipe Europe à prendre des mesures d'anticipation et à mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe, autant que possible au moyen d'un financement prévisible, pluriannuel et flexible qui permette d'intensifier rapidement la réponse aux besoins urgents et d'assurer la continuité opérationnelle dans le cas des crises négligées.
33. Le Conseil souligne qu'il est urgent de contribuer activement à la transformation de l'agriculture et des systèmes alimentaires en promouvant des pratiques de consommation, de production et de commerce durables, en réduisant les pertes et le gaspillage alimentaires, y compris, le cas échéant, par l'intégration significative de l'agriculture biologique et des pratiques agroécologiques, ainsi qu'en encourageant une production agricole nationale positive pour la nature, intelligente dans ses usages de l'eau et diversifiée dans les pays partenaires.
34. Le Conseil appelle à renforcer le soutien aux systèmes alimentaires locaux, aux petits exploitants agricoles et aux exploitations familiales, ainsi qu'aux MPME agricoles, qui sont des acteurs clés pour renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés à long terme, y compris par des efforts visant à lutter contre les inégalités socio-économiques. Ce soutien devrait promouvoir des moyens de subsistance équitables, favoriser l'accès à des systèmes de protection sociale universels et faciliter le financement et l'accès au marché. Il convient d'accorder une attention particulière à la résolution des problèmes structurels auxquels sont confrontés les femmes et les jeunes.

35. Le Conseil souligne l'importance que revêt la stratégie "Global Gateway" pour renforcer des chaînes de valeur agroalimentaires et aquatiques résilientes et durables. Il s'agit notamment d'initiatives d'investissement dans les cinq principaux domaines de partenariat prévus par la stratégie "Global Gateway", une attention particulière étant accordée aux investissements dans les infrastructures de transport et de stockage, l'éducation et la recherche, ainsi que les chaînes de valeur respectueuses du climat et économes en énergie. Le Conseil est conscient de la nécessité de poursuivre les discussions et de coordonner l'Équipe Europe en ce qui concerne les interactions entre la stratégie "Global Gateway" et la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle mondiale.
36. Le Conseil insiste sur le rôle central de la science et de l'innovation dans la transformation des systèmes alimentaires et la réalisation d'un monde débarrassé de la faim et de la malnutrition sous toutes ses formes. Conscient du rôle important joué par les institutions scientifiques et de recherche internationales, telles que le groupe consultatif de recherche agronomique internationale (GCRAI), le Conseil appelle à une diffusion et à une adoption plus larges des produits de la connaissance et de l'innovation.
37. Prenant acte de l'importance du plan d'action 2015-2025 de l'UE sur la nutrition, et de l'alignement sur les cibles mondiales de nutrition de l'Assemblée mondiale de la santé et sur les ODD, le Conseil invite la Commission à continuer de coordonner les approches des États membres en matière de nutrition, en particulier dans le cadre du sommet sur la nutrition pour la croissance, et à envisager un plan d'action révisé dans le cadre d'un engagement à prendre lors de ce sommet.
38. Le Conseil réaffirme qu'il apportera un soutien sans faille à l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra. Le Conseil appelle à continuer de soutenir les exportations ukrainiennes de denrées alimentaires, le redressement économique du pays et ses opérations de déminage, et à maintenir la situation humanitaire de l'Ukraine au premier rang des priorités.
39. Dans ce contexte, le Conseil invite à renforcer la réponse de l'Équipe Europe à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, en accordant une attention particulière au respect des droits de l'homme. Le Conseil rappelle les directives volontaires du CSA sur le droit à une alimentation adéquate, qui tiennent compte des aspects humanitaires, du développement, des aspects macroéconomiques, du marché, du commerce, des politiques, de l'analyse selon le genre et des outils politiques afin d'obtenir le plus d'effets possible. Le Conseil souligne l'importance que revêt la collaboration avec les partenaires internationaux et les organisations de la société civile. Des outils innovants devraient être étudiés avec les institutions de financement du développement et les agences bilatérales.

40. Le Conseil souligne qu'il est nécessaire de lutter contre les activités de manipulation de l'information, d'ingérence et de déstabilisation menées depuis l'étranger, qui compromettent les efforts déployés pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition.
41. Le Conseil restera politiquement engagé, comme c'était le cas pour la COP 29, en ce qui concerne les futurs engagements à haut niveau, notamment lors du sommet sur la nutrition pour la croissance, le prochain Forum humanitaire européen et le sommet UE-Afrique.
-